

Décision n° 2024-12

Date : 24/04/2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 800 000€.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024/07 du 19/03/2024 portant autorisation du Comité Syndical au Président pour procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur de 800 000€ en fonction de la proposition la plus économiquement avantageuse et de signer le contrat correspondant ;

Considérant la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie.

Vu les propositions de financement reçues lors d'une consultation lancée le 26/03/2024 pour la réalisation de cette ligne de trésorerie susmentionnée ;

Considérant l'accord de principe de la Caisse d'Épargne concernant cette ligne de trésorerie ;

DECIDE

Montant :	800 000 euros
Durée :	un an
Taux d'intérêt :	EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1.19%
Process de traitement automatique :	tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage :	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier :	1 600 € /prélevés en une seule fois
Commission d'engagement :	Néant
Commission de mouvement :	Néant

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme

Le Président

Alexandre PUIGNAU

Maire de Les Cluses

